



Syndicat Départemental de Loire-Atlantique

M. Olivier Hélie
DR de la PDL 44/85
4 rue du Président Herriot
BP49005
44090 NANTES CEDEX 1

A Nantes, le 28 novembre 2019

Objet : Préavis de grève :

Le syndicat départemental CGT FAPT de Loire-Atlantique dépose **un préavis de grève illimité qui débutera le 05 décembre 2019 sur l'ensemble du Réseau de Loire-Atlantique.** Ce préavis couvre l'ensemble des personnels cadres et non cadres, fonctionnaires et contractuels **du Réseau de Loire-Atlantique.**

Le préavis est motivé par les revendications suivantes :

Les personnels du Réseau de Loire-Atlantique, fatigués de voir continuellement leurs conditions de travail se dégrader, et soucieux de satisfaire au mieux les demandes et besoins de leurs clients exigent :

- L'arrêt des réorganisations incessantes ;
- Des emplois statutaires en nombre suffisant pour améliorer les conditions de travail, palier les absences programmées ou non et permettre une prise des congés plus souple ;
- Une augmentation des salaires : 2000€ net/mois dès le II.1, 2300€ net/mois pour le III.1, 2500€ net/mois pour le III.2 ;
- Une revalorisation annuelle des salaires en rapport avec l'augmentation réelle du coût de la vie ;
- La véritable prise en compte de l'ensemble des opérations effectuées par les Chargé.es de Clientèle (WU, Efficash, conformité bancaire, développement commercial, LPM... etc.) ;
- Une adéquation réelle entre les attendus de La Banque Postale et le temps de travail des Conseiller-ères bancaires (35 heures hebdomadaires) ;
- Le versement de la prime due aux Conseiller-ères bancaires en cas d'absence prolongée de l'un ou plusieurs d'entre eux ;
- Un commissionnement quadrimestriel des Chargé-es de Clientèle non soumis aux résultats des Conseiller-ères bancaires et inversement ;
- Une rémunération de la part variable en réelle relation avec le travail effectué ;

- Une réflexion collective et concertée pour définir les objectifs commerciaux et aider à l'implication raisonnée de toutes et tous ;
- Un dimensionnement en adéquation avec la réalité des activités de back office ;
- Une véritable écoute et souplesse quant aux besoins des agents en matière RH ;
- L'arrêt de la pression commerciale excessive ;
- Le retrait immédiat du projet gouvernemental de contre-réforme des retraites et l'ouverture de véritables négociations pour une retraite à taux plein pour toutes et tous dès 60 ans, et dès 55 ans pour les métiers pénibles.

Dans le cadre de ce préavis, la CGT demande à être reçue avec les autres organisations syndicales dépositaires d'un préavis de grève, par la direction régionale.

Veillez croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de notre considération.

Pour le syndicat départemental
Sylvain LAMBLOT

